



Rapport 2019 concernant l'application du « Règlement n° 825 concernant la gestion contractuelle » de la Ville de Trois-Pistoles

1. Mise en contexte

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Trois-Pistoles est dotée d'un règlement sur la gestion contractuelle. Ce règlement, portant le n° 825, est entré en vigueur le 13 juin 2018.

Également en vertu de cet article de loi, au moins une fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son règlement sur la gestion contractuelle. Le présent document constitue ce rapport, lequel couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Tous les prix mentionnés dans ce rapport incluent les taxes à moins de mention contraire.

Précisons qu'en plus du « Règlement n° 825 sur la gestion contractuelle », le « Règlement n° 719 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires » encadre plusieurs contrats octroyés par la Ville.

2. Introduction

Le « Règlement n° 825 concernant la gestion contractuelle » de la Ville de Trois-Pistoles a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Ville, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 Loi sur les cités et villes. Au 31 décembre 2019, ce seuil était de 101 100 \$.

3. Compte rendu des contrats octroyés par appel d'offres

Pendant l'année 2019, la Ville a lancé et conclu six appels d'offres, soit deux appels d'offres publics via le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et quatre sur invitation auprès de deux fournisseurs ou plus.

3.1 Contrat pour la fourniture d'une camionnette 1 tonne avec boîte pour son Service des travaux publics (VTP-2019-01)

Pour la fourniture de ce véhicule et de sa boîte, un contrat d'un montant de 78 118,72 \$ a été octroyé en février 2019 par la résolution #13 712 du Conseil à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de deux fournisseurs, lesquels ont déposé une soumission dans le délai requis. Le contrat a été octroyé au fournisseur ayant soumis le prix le plus bas puisque la soumission était conforme aux exigences de l'appel d'offres et que le prix respectait les prévisions budgétaires de la Ville.

3.2 Contrat pour des travaux de nettoyage, de peinture et de réparation mineure du bassin de sa piscine intérieure (VTP-2019-02)

Étant donné la possibilité que la dépense pour ces travaux soit supérieure à 25 000 \$, la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de quatre fournisseurs. La Ville a reçu une seule offre et celle-ci était conforme et dans les paramètres budgétaires de la Ville. Par sa résolution #13 761 du 13 mai 2019, la Ville a octroyé un contrat de 22 650,08 \$ au soumissionnaire pour la réalisation de ces travaux à la piscine régionale.

3.3 Contrat pour la fourniture de services d'ingénierie pour le projet de réfection de la dalle de l'aréna Bertrand-Lepage (VTP-2019-03)

Après avoir invité quatre entreprises œuvrant dans ce domaine de l'ingénierie dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation avec grille de pondération incluant le prix, la Ville a reçu deux soumissions. Un comité de sélection, créé conformément à la Loi, a évalué individuellement les soumissions et leur a attribué, eu égard à quatre critères, un nombre de points.

Le premier critère était «l'expertise du soumissionnaire en matière de construction d'une dalle réfrigérée en béton d'un aréna» (20 points), le second était «la disponibilité et l'engagement du soumissionnaire à livrer les services demandés dans les délais requis» (20 points), le troisième était «la compréhension du mandat par le soumissionnaire» (20 points) tandis que le quatrième critère était le prix (40 points). À la suite de ce processus, la Ville a retenu l'offre conforme ayant obtenu le meilleur pointage et ce, pour un montant de 50 014,13 \$ (réf. résolution #13 760). Il s'agissait de l'offre ayant soumis le prix le plus bas.

3.4 Contrat pour des travaux de réfection de la dalle de l'aréna Bertrand-Lepage (VTP-2019-05)

Assurée d'une dépense de plus de 101 100 \$ (seuil légal) pour ces travaux à l'aréna, la Ville a demandé des soumissions par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et par un avis publié dans le journal Info-Dimanche.

Parallèlement à cet appel d'offres, la Ville a adopté le « Règlement n° 832 décrétant une dépense de 540 000 \$ et un emprunt du même montant, remboursable en 20 ans, pour la réalisation du projet de réfection de la dalle de l'aréna Bertrand-Lepage ». Ce règlement est entré en vigueur le 21 août 2019 soit après que le processus légal d'approbation soit complété.

Le 26 août suivant, dans le cadre de cet appel d'offres, la Ville a reçu trois soumissions. L'offre conforme la plus basse était au montant forfaitaire de 429 400,00 \$. Le contrat a été octroyé à ce montant le 3 septembre 2019 par la résolution #13 832.

En 2019, la Ville a effectué trois paiements partiels pour les travaux réalisés, incluant des travaux accessoires et supplémentaires (réf. résolutions #13 850, #13 865 et #13877).

3.5 Contrat pour des travaux de réfection de trottoirs des rues Notre-Dame Est et Ouest (VTP-2019-06)

Dans le cadre d'un appel d'offres sur invitation, la Ville a reçu une seule soumission pour ces travaux et ce, après avoir invité trois entreprises œuvrant dans le domaine. La soumission étant conforme et se situant dans les prévisions budgétaires de la Ville, le Conseil municipal a accordé le contrat au montant forfaitaire soumis de 73 778,09 \$ (réf. résolution #13 837). Par

la suite, la résolution #13 878 a autorisé le paiement final incluant le paiement de travaux accessoires supplémentaires.

3.6 Contrat pour des travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Jenkin (VTP-2019-07)

Prévoyant une dépense de plus de 101 100 \$, la Ville a demandé des soumissions par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) et par un avis publié dans le journal Info-Dimanche pour ces travaux d'asphaltage estimés à 602,5 tonne métrique (TM) de béton bitumineux livré et posé.

Le 23 septembre 2019, la Ville a reçu deux soumissions basées selon un prix unitaire de la tonne métrique (TM) de béton bitumineux. L'offre du soumissionnaire ayant le prix unitaire le plus bas prévoyait une dépense de 134 388,53 \$. Cette soumission étant conforme au devis, le Conseil municipal a octroyé le contrat à ce soumissionnaire (réf. résolution #13 844). À la fin des travaux, un tonnage légèrement moindre de béton bitumineux fut utilisé (soit 596,4 TM), la dépense réelle fut donc inférieure à l'estimation et se chiffra au final à 133 027,91 \$ (réf. résolution #13 876).

4. Compte rendu des autres contrats de plus de 25 000 \$ octroyés en vertu des dispositions du Règlement n° 825 concernant la gestion contractuelle

4.1 Contrat de gré à gré pour la fourniture d'équipements de communication pour les Services de voirie et de protection contre les incendies (VTP-2019-04)

Le 2 juillet 2019, la Ville a octroyé un contrat de gré à gré d'un montant de 34 650,84 \$ à l'entreprise «Électronique Mercier ltée» pour la fourniture d'équipements de communication pour les Services de voirie et de protection contre les incendies (réf. résolution #13 787) et ce, en respect des dispositions du Règlement n° 825 concernant la gestion contractuelle de la Ville. La décision de cet octroi été analysée et approuvée en caucus (privé) par les membres du Conseil le 25 juin 2019.

La résolution officialisant cet octroi précise les principaux motifs pour lesquels cette entreprise spécialisée en communication fut la seule invitée à présenter des prix, soit principalement :

ATTENDU QUE le Conseil vise une durabilité et une continuité de ses moyens de communication actuels tout en assurant un plus grand déploiement de territoire de couverture;

ATTENDU l'importance pour la Ville, sur le plan de la sécurité et de l'efficacité, d'avoir une compatibilité de ses équipements actuels avec ceux à acquérir, tout en assurant une compatibilité avec les autres territoires et les partenaires d'intervention;

D'autre part, le formulaire d'analyse complété par la direction générale de la Ville (réf. annexe 3, règlement n° 825) explicite ces motifs et explique les critères pour lesquels la rotation des fournisseurs ne fut pas utilisée pour octroyer ce contrat :

Compatibilité de nos équipements actuels (d'une valeur d'environ 35 000 \$) avec ceux à acquérir. Compatibilité de l'utilisation des lignes de communications avec les autres territoires (Témiscouata, Rivière-du-Loup, Rimouski) et avec nos partenaires d'intervention (incendie, voirie, CAUREQ, CAMBI, entre autres). Il s'agit principalement d'un motif lié à une saine administration.

Degré d'expertise, qualité des biens et services, les services d'entretien après acquisition et établissement à proximité (le plus près, soit à 30 minutes de route). Motifs liés à une saine gestion administrative.

4.2 Contrat de gré à gré pour la fourniture de coagulant pour l'usine de filtration (VTP-2019-08)

Le 9 décembre 2019, la Ville a autorisé et entériné un contrat de gré à gré d'un montant de 54 485,43 \$ à l'entreprise «Kémira Water Solutions Canada inc.» pour la fourniture de coagulant pour l'usine de filtration (réf. résolution #13 880) et ce, en respect des dispositions du Règlement n° 825 concernant la gestion contractuelle de la Ville. Cette dépense correspond à quatre livraisons de coagulant PAX-XL8 au prix de 0,674 \$/kg (pour l'année 2019) réalisées après une demande de prix auprès de plusieurs fournisseurs.

La décision de cet octroi été analysée et approuvée en caucus (privé) par les membres du Conseil le 18 novembre et le 9 décembre, en particulier sur la base d'une analyse comparative préparée par l'entreprise gérant l'usine de filtration «Aquatech - Société de Gestions de l'eau inc.». La résolution entérinant cet octroi précise les principaux motifs de cette décision, soit principalement :

***ATTENDU QUE**, par l'entremise des services de « Aquatech - Société de Gestions de l'eau inc. » (dit Aquatech), la Ville de Trois-Pistoles a demandé des prix à des entreprises fournissant des produits chimiques destinés à l'usine de filtration d'eau potable ;*

***ATTENDU QUE** l'usine de filtration utilise depuis plusieurs années le coagulant PAX-XL8 à l'usine de filtration et que celui-ci a plusieurs avantages techniques et économiques pour la Ville (ex. meilleure efficacité du produit et dosage diminué selon la température de l'eau brute utilisée tout au long de l'année, économie de chauffage à l'usine de filtration, pas de perte de produit en raison de la cristallisation, économie de soude caustique servant à augmenter le pH de l'eau);*

***ATTENDU QU'**une seule entreprise fournit le coagulant PAX-XL8;*

***ATTENDU QUE**, dans un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics, la Ville désire se prévaloir des dispositions du « règlement n° 825 concernant la gestion contractuelle » pour octroyer ce contrat;*

5. Conclusion

Tout au long de 2019, la Ville a poursuivi, en matière de dépenses, un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics. C'est en gardant en tête ces objectifs qu'à tous les mois les membres du Conseil de ville consultent, analysent rigoureusement et approuvent la liste des dépenses du mois précédent.

En annexe au présent rapport, nous vous joignons la liste des cocontractants qui ont obtenu, en 2019, un ou des contrats avec la Ville de Trois-Pistoles qui comportaient une dépense totale dépassant 25 000 \$. Prenez note que tous les contrats présentés aux section 3 et 4 du présent rapport ont fait l'objet d'une publication sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec à l'adresse www.seao.ca comme la Loi l'exigeait.

Annexe : Liste des cocontractants avec contrat(s) comportant une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ en 2019 (1 page)

Rapport déposé à la séance ordinaire du Conseil le 10 février 2020.



Liste des cocontractants avec contrat(s) comportant une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ en 2019

Cocontractant	Montant de la dépense totale \$	Objet du contrat -- Objets des contrats
Agriscar coopérative agricole	33 673,17	Fourniture de matériaux et accessoires de quincaillerie et d'essence ordinaire (393 contrats de gré à gré dont 379 contrats de moins de 200\$; 4 contrats de plus de 1000\$, soit 1 contrat de 1175\$ pour de l'asphalte froide et les 3 autres totalisant 10483\$ pour des matériaux de réparation de la promenade en bois Catherine-Leblond)
Aquatech - Société de Gestion de l'eau inc.	108 942,84	Opération - Usine traitement de l'eau Opération - étangs de eaux usées (Appel d'offres VTP-2016-04 / année 3 d'un contrat de 5 ans)
Aréo-feu ltée	58 928,14	Fourniture de deux appareils de protection respiratoire individuels autonomes et cylindres (contrat de gré à gré : 19830,89\$) Fourniture d'une pompe portative et accessoires (contrat de gré à gré de 19502,06\$) Fourniture de bunkers pour pompiers (2 contrats de gré à gré totalisant 8297,75\$) Test, réparation de véhicules incendie et pièces (contrat de gré à gré : 2549,34\$) Test appareils respiratoires (contrat de gré à gré : 1926,41\$) Fourniture de pièces et access. (18 contrats de gré à gré, janv. à déc. : solde 6821,69\$)
Batirente	76 153,24	Cotisations - REER - employés
Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC ltée	71 372,62	Fourniture d'une camionnette 1 tonne avec boîte pour son Service des travaux publics (Appel d'offres VTP-2019-01, résol. #13 712)
BFL Canada risques et assurances inc.	44 834,97	Fourniture de produits d'assurance dommages (responsabilité civile et biens) et autres (Appel d'offres RLA-2014-37 / regroupement d'achat via l'UMQ) (Contrat de gré à gré de 1090,00\$ pour assurance accident)
Construction béton 4 saisons	413 969,09	Travaux de réfection de la dalle de l'aréna Bertrand-Lepage (Appel d'offres VTP-2019-05, résol. #13 832 / 3 paiements résol. #13 850, #13 865 et #13 877)
Construction B.M.L. inc.	133 027,91	Travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Jenkin (Appel d'offres VTP-2019-07, résol. #13 844 et #13 876)
Desjardins Sécurité financière	75 767,66	Cotisations - REER - cadre
Électronique Mercier ltée	47 278,31	Fourniture d'équipements de communication pour les services de voirie et de protection contre les incendies (matériel et main d'œuvre) (Contrat de gré à gré VTP-2019-04 de 34 650,84\$ / résol. #13 787 selon règlement no 825) (Le solde de 12627,47\$ correspond à 22 autres contrats de janvier à décembre 2019)
Fondaction	43 041,21	Cotisations - REER - employés
GAZ-O-BAR - Énergie Sonic inc.	86 292,53	Fourniture de diésel (De janvier à décembre : 9 contrats de gré à gré de plus de 2000\$ totalisant 25023,24\$ = 2037,08\$ + 3262,17\$ + 2901,73\$ + 2343,57\$ + 3659,56\$ + 2478,98\$ + 3137,94\$ + 2229,30\$ + 2972,91\$; et 27 autres contrats de gré à gré de moins de 2000\$) Fourniture d'huile à chauffage (37 contrats de gré à gré de moins de 2000\$)
Hydro-Québec	316 627,69	Électricité (toutes les infrastructures)
Kemira Water Solutions Canada inc.	54 485,43	Produits chimiques (coagulant PAX-XL8) pour usine de traitement de l'eau (Contrat VTP-2019-08 pour l'année 2019 / résol. #13 880 selon règlement no 825) (Demande de prix pour 2019, par « Aquatech - Société de Gestion de l'eau inc. », novembre 2018)
Les Pavages Laurentiens, div. de Sintra inc.	58 520,23	Fourniture d'asphalte à l'usine (Rimouski) - Pour réparations (diverses rues et endroits) (15 contrats de gré à gré, de mai à oct. : 7483,90\$ + 13342,40\$ + 1944,55\$ + 1954,49\$ + 8600,20\$ + 1247,94\$ + 5408,96\$ + 4459,05\$ + 3808,38\$ + 1701,17\$ + 994,63\$ + 1868,80\$ + 2092,32\$ + 2715,67\$ + 897,77\$)
Les paysages du fleuve 2008 inc.	74 784,11	Travaux de réfection de trottoirs des rues Notre-Dame Est et Ouest (Appel d'offres VTP-2019-06, résol. #13 837 et #13 878)
Sel Warwick inc.	30 466,24	Fourniture de sel de déglacage en vrac et de calcium, livraison incluse (contrats de gré à gré, en janvier, février, mai, octobre et décembre : 9750,67\$ + 4912,51\$ + 793,33\$ + 10090,00\$ + 4919,73\$)
Servitech inc.	28 138,83	Honoraires professionnels en évaluation - évaluateurs agréés (Facturation conformément à un appel d'offres de la MRC des Basques, laquelle possède la compétence en évaluation selon l'article 5.1 de la Loi sur la fiscalité municipale)
SSQ - Société d'Assurance-vie inc.	77 192,42	Assurance collective des employés municipaux (poursuite du contrat en vigueur)
TR3E Experts-conseils inc.	47 283,48	Fourniture de services d'ingénierie pour le projet de réfection de la dalle de l'aréna Bertrand-Lepage (Appel d'offres VTP-2019-03, résol. #13 760)
Tremblay Bois Mignault Lemay S.E.N.C.R.L.	41 962,65	Honoraires professionnels - avocats / divers dossiers et contrats
Union des municipalités du Québec	32 057,11	Divers contrats de gré à gré : cotisation annuelle, quotes-parts fonds assurances, formations, honoraires professionnels, mutuelle de prévention (cotisation 5650,71\$; quotes-parts assurances 11821,96\$; formations 2 x 86,23\$; mutuelle de prévention en SST 3468,83\$; honoraires professionnels 1049,26\$ + 5134,18\$ + 4759,71\$)